

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gímbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de E ROCHE), M ALLAMEL M BOUSCHON(proc de K ESSAYAR), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), J SOUBEYRAND (proc de I NGUYEN), M THINON, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Procurations : 8

Votants : 41

Absents : 11

Date de convocation : 2/12/2022

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, R KAPPEL, MF TASTEVIN P MAISONNEUVE, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD, G DOZ et A LAURENT

En présence des suppléants non votants :

Objet : Renouvellement du contrat d'agrément avec la SNCF pour le service TOUT ENBUS.

Monsieur le Président rappelle que pour pallier la fermeture du bureau de vente SNCF (ancienne gare d'Aubenas) en mars 2018, le Syndicat Intercommunal de Transport Urbain Tout'enbus avait souhaité reprendre le service de vente et d'information de la SNCF.

Ce service est indispensable sur le territoire Sud Ardèche compte tenu de ses spécificités : distance séparant le territoire des gares SNCF, typologie des populations du secteur (personnes âgées qui ne sont pas utilisatrices d'internet)... Par ailleurs, ce service est un vrai plus pour le territoire car il permet d'avoir des informations claires et précises sur l'ensemble des services SNCF.

Depuis l'ouverture de la Maison de la Mobilité début 2019 à Aubenas, ce « guichet SNCF » complète l'offre proposée par Tout'enbus et permet de disposer, en un lieu unique, d'une offre et d'une information complète sur l'ensemble des services de mobilité : Cars Région, Cars Région Express, SNCF, TER et Tout'enbus.

Il est à noter que pour l'utilisateur qui vient acheter un titre SNCF, le prix est identique à celui qui peut être proposé en gare ou sur internet ; c'est la SNCF qui verse une commission à la collectivité.

Le bureau auxiliaire SNCF est en mesure, notamment de :

- vendre l'ensemble des titres SNCF Voyages (nationaux et internationaux) et TER (sauf Ouigo et titres agents SNCF) ;
- donner les informations en cas de perturbations, communiquer les offres commerciales de la SNCF sur le site Tout'enbus ;
- proposer les cartes commerciales SNCF ;
- réaliser les échanges de billets SNCF sous certaines conditions ;
- demander la mise en place du service accès plus (service spécifique pour les PMR)...

A titre d'information, le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour ce faire, le SIVU Tout'enbus et la SNCF avaient établi, sur une durée de 3 ans, un contrat d'agrément dont les principales modalités financières étaient :

- Le versement d'une commission par la SNCF de 6 % sur le montant des titres vendus, portée à 7 % par voie d'avenant
- La location du logiciel SNCF pour un coût de 500 € / mois

Le contrat d'agrément prenant fin au 31/12/2022, la CCBA a sollicité la SNCF pour établir un nouveau contrat afin d'assurer la continuité de ce service à compter du 1^{er} janvier 2023.

La SNCF étant passée dans une gestion privée et dans le champ concurrentiel, il a été proposé un contrat d'agrément type et identique à ce qui se fait dorénavant sur l'ensemble des bureaux auxiliaires SNCF de France : pas de coût de location de matériel, taux de commission à 1,5%.

Après de nombreux échanges pour mettre en avant les particularités inhérentes au territoire et les services apportés par la Maison de la Mobilité aux usagers, les modalités financières du nouveau contrat sur lesquelles un accord a pu être trouvé, sont les suivantes :

- Pas de location payante de l'outil de vente des titres
- Taux de commission de 3 %
- Participation financière de la SNCF pour le bureau auxiliaire d'Aubenas, la première année de 15 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le contrat d'agrément à conclure avec SNCF VOYAGEURS, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, tel qu'annexé ;
- D'autoriser le Président à signer ledit contrat et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération ;
- De dire que les crédits correspondant seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 décembre 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221208-DEL08122022-06-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022